

Article 1 – Société Organisatrice

HORSE PILOT, SARL au capital de 177 490 euros dont le siège social est à CYSOING, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro de Siret 52787644500034 organise, du 30 septembre 2016 au 04 décembre 2016 inclus, un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Challenge Ambassadeurs Horse Pilot ».

Article 2 – Qui peut participer

Ce jeu-concours est constitué de trois étapes :

Lors de la première étape, tout le monde peut participer.

Lors de la troisième étape, seuls les concurrents qui auront été retenus à l'issue de la première étape seront en droit de participer.

La troisième étape ne sera accessible qu'aux trois finalistes désignés à l'issue de la deuxième étape.

Ne peuvent pas participer les personnes impliquées directement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du concours.

Article 3 – Comment participer

Pour participer à la première étape, les joueurs doivent remplir en bonne et due forme le questionnaire proposé par Horse Pilot. Les indications qu'ils donneront se devront d'être exactes.

Les joueurs retenus par Horse Pilot pour la deuxième étape devront remettre une vidéo de 30 secondes à 1 minute maximum sous le format YouTube, Facebook, Dailymotion ou mp4. Dans cette vidéo, les joueurs devront expliquer quelle valeur de la marque ils pensent représenter et nous montrer une performance d'eux à cheval.

A l'issue de la période de récolte des vidéos, Horse Pilot organisera un contest vidéo sur sa page Facebook où tout le monde aura l'opportunité de voter pour son candidat préféré.

Une fois la partie de vote terminée, trois joueurs seront sélectionnés et invités pour venir aux Longines Masters de Paris et effectuer un entretien individuel avec l'un de nos ambassadeurs actuel.

Article 4 – Spécificités

1) Du questionnaire

Les participants attestent sur l'honneur que les informations indiquées dans le questionnaire sont véridiques. Les participants autorisent Horse Pilot à utiliser l'ensemble de ces données dans le cadre du challenge ambassadeur Horse Pilot et des actions de communication de la marque Horse Pilot.

2) Des vidéos

Dans le cadre du challenge ambassadeur Horse Pilot, les participants devront envoyer aux organisateurs des vidéos mettant en scène leur motivation à devenir l'un de nos ambassadeurs au travers des valeurs qu'ils partagent avec la marque et montrer une de leur performance à cheval.

Seules les vidéos respectant ces critères et thématiques seront acceptées par l'organisateur et pourront concourir. Les vidéos postées devront être libres de droit. En conséquence, les participants devront s'assurer en envoyant leur vidéo que les conditions suivantes sont respectées :

- la vidéo représente le participant et est le fruit de son œuvre originale ;
 - si la vidéo représente d'autres personnes (adultes ou enfants), le participant a obtenu l'autorisation de cette personne ou des parents de l'enfant afin de permettre aux organisateurs du concours d'utiliser cette vidéo.
- la vidéo ne contient aucun élément qui contrevient ou porte atteinte à quelque droit que ce soit, y compris, sans s'y limiter, au droit d'auteur, à un brevet ou à une marque de commerce ou à tout autre droit de propriété intellectuelle, au droit de publicité et au droit à la protection de la vie privée de quelque personne physique ou morale que ce soit.

Toute vidéo réalisée en vue de participer au jeu-concours devra ne pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer, un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence. De même, les vidéos de personnes nues ou en partie dénudées ne sont pas autorisées.

Les vidéos feront l'objet d'une modération et seront donc contrôlées par l'organisateur.

En vous inscrivant au concours, le participant accepte que ses vidéos puissent être diffusées et exploitées sur la page Facebook Horse Pilot ainsi que son compte Instagram durant la durée du jeu.

3) De la finale

Lors de la dernière étape, trois concurrents s'affronteront dans une finale qui aura lieu pendant les Longines Masters de Paris. A ce titre, Horse Pilot offre 2 billets d'entrée pour une épreuve de compétitions des Longines Masters aux 3 sélectionnées (date et horaires précises communiquées par la suite) suivi d'un apéritif dinatoire. Les titres de transports pour se rendre jusqu'à l'événement, l'hébergement et le repas seront quant à eux à la charge du participant.

Article 5 – Dotations et modes de sélection des gagnants

1) Suite au questionnaire

Date du questionnaire : du 30 septembre au 13 octobre 2016

Les participants autorisés à participer à la seconde manche seront sélectionnés par les membres de l'équipe organisatrice du concours sur l'adéquation de leurs profils avec les qualités recherchées chez le futur ambassadeur.

En ce qui concerne les participants possédant une licence de compétition professionnelle, les sélections s'arrêteront là et c'est l'équipe d'organisatrice qui choisira le vainqueur de cette catégorie. Pour les cavaliers club ou amateur le challenge continu sur la deuxième étape.

2) Suite aux vidéos

Date de récolte des vidéos : du 17 octobre au 6 novembre 2016

Date de vote : du 6 novembre au 18 novembre 2016

Les finalistes seront choisis au terme de la période de vote. La vidéo ayant reçue le plus d'interactions sur les réseaux sociaux sera sélectionnée d'office, les 2 autres finalistes seront quant à eux choisis exclusivement par les membres de l'organisation du challenge.

3) Suite à l'entretien

Date de la finale : du 1^{er} au 4 décembre 2016

Un an de sponsoring par Horse Pilot comprenant :

Pour les pros : Un pack concours complet + un pack entraînement complet

Pour les amateurs ou clubs : Un pack concours + un blouson d'entraînement

Le vainqueur sera choisi parmi les trois finalistes pour sa motivation, ses qualités en tant qu'ambassadeur et le partage des valeurs sportives d'Horse Pilot. Le choix se fera par l'ambassadeur qui dirigera l'entretien ainsi que les membres de l'organisation du challenge.

Les résultats seront mis en ligne sur le site <https://www.facebook.com/Horse.Pilot/> au plus tard le 10 janvier 2017.

Tout gagnant n'ayant pas pu être contacté ou ne s'étant pas manifesté dans les 10 jours suivant le jour où il a été contacté et où on lui a informé être gagnant, afin de recevoir son gain, ne sera plus autorisé à le réclamer. Et dans ce cas le lot ne sera pas attribué.

Article 6 – Responsabilités

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu concours, lié aux caractéristiques même d'Internet ; dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Facebook et Instagram ne sont en aucun cas impliqués dans l'organisation et la promotion de ce jeu concours. En conséquence, leur responsabilité ne pourra être engagée en cas de réclamation.

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances ou dysfonctionnements techniques, les temps de réponse pour transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

Horse Pilot ne pourra en aucun cas être porté responsable si un des participants ou son cheval ou toute personne qui s'implique dans la réalisation de la vidéo, se blesse durant la réalisation d'une des vidéos. Chacun est invité à observer la plus grande des prudences et ne pas se mettre ou mettre son cheval en danger.

Article 7 – Informatique et libertés

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004, les informations collectées pour participer au jeu concours sont destinées exclusivement à l'organisateur. Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au jeu concours. Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin du jeu concours ne pourront pas participer au jeu concours.

Les gagnants autorisent expressément l'organisateur à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'information liés au présent jeu concours l'identité des gagnants, à savoir le compte utilisé pour poster la photo. Cette autorisation est valable pendant 6 mois à compter de l'annonce

des gagnants. Tout participant au jeu concours dispose par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

HORSE PILOT
450 rue de Gruson
59830 CYSOING
FRANCE

Article 11 – Règlement

Ce règlement peut être consulté sur le site www.horsepilot.com

Article 12 - Fraude

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un lot, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du Code pénal.

Article 13 – Loi applicable

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté relative à l'interprétation, l'exécution, de ce règlement sera réglée à l'amiable entre les parties. Si dans le mois qui suit, aucun accord n'est trouvé, le litige pourra être soumis aux Tribunaux compétents.